



**COMMUNE DE  
SAINT HILAIRE LES PLACES**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**13 JUILLET 2020**

**L'an deux mille vingt, le treize à 19h00**, le conseil municipal de la commune de Saint Hilaire Les Places, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Sylvie VALLADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie VALLADE, Brigitte LALLET, Marie Line VALADE, Marie-José HEGARAT, Véronique JEAN, Pauline BRUZAT, MM. Jean-Bernard DOGNON, Gérard CHANDES, François DAGIRAL, Paul DEBET, Jean-Marie BEYNET, Roland GRANGER.

ABSENTS excusés :

Mme Véronique BONNET a donné délégation de vote à Mme Marie-Line VALADE  
M Vincent CALLANDREAU a donné délégation de vote à Mme Marie-José HEGARAT  
M Sébastien BAYLET a donné délégation de vote à Mme Véronique JEAN

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

## **I – Mesures à prendre suite à l'installation du Conseil Municipal**

1. Constitution de commissions communales consultatives/ article L2121-22 du CGCT
2. Désignation de délégués auprès de syndicats
3. Désignation de délégués auprès d'autres organismes
4. La commission d'appel d'offres
5. Calcul de l'enveloppe indemnités des élus locaux
6. Cadre réglementaire des délégations du conseil municipal au Maire
7. Délégations du Maire aux Adjoints

## **II – Affaires financières**

1. Prime exceptionnelle COVID 19
2. Tarifs boutique camping 2020

## **IV – Vies des Commissions et questions diverses**

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation de délégués pour la commission de contrôle
- Autorisation pour l'embauche de contractuel

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Mme le Maire à rajouter à l'ordre du jour les deux points mentionnés ci-dessus.

---

Madame le Maire propose de nommer M. Jean-Marie BEYNET comme secrétaire de séance, l'intéressé accepte.

Madame le Maire explique qu'un Procès-verbal de séance devra être rédigé par le secrétaire de séance à chaque conseil puis validé en début de conseil suivant.

## **I. MESURES A PRENDRE SUITE A L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **1) Constitution de commissions communales consultatives / Article L2121-22 du CGCT :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut former librement des commissions communales composées exclusivement d'élus, chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions ne sont que de simples organes d'instructions et ne peuvent se substituer au conseil municipal pour régler les affaires de la commune.

1. **Commission : Finance, budget, comptabilité et demande de subvention :**

- ☞ Délégué : Paul DEBET,
- ☞ Membres : Paul DEBET, Jean-Bernard DOGNON, Jean-Marie BEYNET et Brigitte LALLET
- ☞ A titre consultatif : Mme Nadine VERVOITE

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission finance, budget, comptabilité et demande de subvention et ses membres comme mentionné ci-dessus.

2. **Commission : Gestion du personnel :**

- ☞ Délégué : Jean-Bernard DOGNON
- ☞ Membres : Jean-Bernard DOGNON, Pauline BRUZAT et Roland GRANGER

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission gestion du personnel et ses membres comme mentionné ci-dessus.

3. **Commission : Social, emploi, nouveaux arrivants et personnes fragilisées :**

- ☞ Délégué : Gérard CHANDES
- ☞ Membres : Gérard CHANDES, Brigitte LALLET, Marie-Line VALADE et Marie-José HEGARAT
- ☞ A titre consultatif : Mme Chantal VERSAVEAU

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission social, emploi, nouveaux arrivants et personnes fragilisées et ses membres comme mentionné ci-dessus.

4. **Commission : Travaux, aménagements, sécurité, eau, voirie et urbanisme :**

- ☞ Délégué : Marie-José HEGARAT
- ☞ Membres : Marie-José HEGARAT, François DAGIRAL, Roland GRANGER, Jean-Marie BEYNET (*Aménagement du bourg*), Sébastien BAYLET, Brigitte LALLET et Jean-Bernard DOGNON (*Assainissement la Grènerie*)
- ☞ A titre consultatif : Joseph CHAUPITRE, Jean-Marc BARRIERE, Nicolas RANOUIL et Daniel OFFER (*cimetière*)

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission travaux, aménagements, sécurité, eau, voirie et urbanisme et ses membres comme mentionné ci-dessus.

5. **Commission : Tourisme, camping, gîtes, lac, fleurissement, environnement, cadre de vie et animation :**

- ☞ Délégué : Marie-Line VALADE
- ☞ Membres : Marie-Line VALADE, Véronique BONNET, Roland GRANGER et Pauline BRUZAT
- ☞ A titre consultatif : Alain COLLET, John LEES, Isabelle MIGUEL DIAS, Benoît FAIDEAU (*sentiers de randonnée*) et Cédric RAYNAUD

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission tourisme, camping, gîtes, lac, fleurissement, environnement, cadre de vie et animation et ses membres comme mentionné ci-dessus.

6. **Commission : Ecole, jeunesse, cantine et garderie (conseil municipal des jeunes) :**

- ☞ Délégué : Pauline BRUZAT
- ☞ Membres : Pauline BRUZAT, Brigitte LALLET, Marie-José HEGARAT et Gérard CHANDES
- ☞ A titre consultatif : Mme Isabelle MIGUEL DIAS

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission école, jeunesse, cantine et garderie (conseil municipal des jeunes) et ses membres comme mentionné ci-dessus.

7. **Commission : Communication, site Internet, bulletin et affichage :**

- ☞ Délégué : Brigitte LALLET
- ☞ Membres : Brigitte LALLET, Véronique BONNET, Pauline BRUZAT, Jean-Bernard DOGNON et Gérard CHANDES

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission communication, site Internet, bulletin et affichage et ses membres comme mentionné ci-dessus.

8. **Commission : Associations, artisanat, commerce, agriculture et forêt :**

- ☞ Délégué : Sébastien BAYLET
- ☞ Membres : Sébastien BAYLET, Jean-Marie BEYNET, Vincent CALLANDREAU et véronique JEAN
- ☞ A titre consultatif : Jean-Marc BARRY

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission associations, artisanat, commerce, agriculture et forêt et ses membres comme mentionné ci-dessus.

9. **Commission : Patrimoine et culture :**

- ☞ Délégué : Véronique JEAN
- ☞ Membres : Véronique JEAN, Gérard CHANDES, Brigitte LALLET et Marie-José HEGARAT

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission Patrimoine et culture et ses membres comme mentionné ci-dessus.

10. **Commission : Suivi administratif et archives :**

- ☞ Délégué : Marie-José HEGARAT
- ☞ Membres : Marie-José HEGARAT, Brigitte LALLET et Véronique JEAN
- ☞ A titre consultatif : Jean-Marc BARRY (*archives*)

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la commission secrétariat et archives et ses membres comme mentionné ci-dessus.

11. **Commission d'appel d'offres :**

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commissions d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

- ☞ Liste de titulaires : Jean-Bernard DOGNON, Paul DEBET et Marie-Line VALADE
- ☞ Liste de suppléants : Sébastien BAYLET, Brigitte LALLET et Roland GRANGER

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votant : 15  
Suffrages exprimés : 15

Ainsi répartis :

La liste de titulaires obtient 15 voix

La liste de suppléants obtient 15 voix

Quotient électoral : 2.5

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes Jean-Bernard DOGNON, Paul DEBET et Marie-Line VALADE, membres titulaires,  
MM. & Mmes Sébastien BAYLET, Brigitte LALLET et Roland GRANGER, membres suppléants,  
pour faire partie, avec Mme le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

## 2) **Désignation de délégués auprès des syndicats :**

### 1. Syndicat Intercommunal de Voirie : 2 titulaires, 2 suppléants :

☞ Titulaires : Marie-Line VALADE et Paul DEBET

☞ Suppléants : François DAGIRAL et Sébastien BAYLET

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès du Syndicat Intercommunal de Voirie comme mentionné ci-dessus.

## 3) **Désignation de délégués auprès d'autres organismes :**

### ➤ **Agence Technique Départementale :**

☞ Titulaire : Sylvie VALLADE

☞ Suppléant : Jean-Bernard DOGNON

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès de l'Agence Technique Départementale comme mentionné ci-dessus.

### ➤ **Comité de Jumelage :**

☞ Titulaire : Sylvie VALLADE

☞ Suppléant : François DAGIRAL

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès du Comité de Jumelage comme mentionné ci-dessus.

### ➤ **Association des communes jumelées de la Nouvelle-Aquitaine :**

☞ Titulaire : Jean-Jacques CHAUSSE

☞ Suppléant : Sylvie VALLADE

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès de l'association des communes jumelées de la Nouvelle-Aquitaine comme mentionné ci-dessus.

### ➤ **Association des Maires :**

☞ Titulaire : Sylvie VALLADE

☞ Suppléant : Gérard CHANDES

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès de l'association des Maires comme mentionné ci-dessus.

### ➤ **Association des Maires Ruraux :**

☞ Titulaire : Sylvie VALLADE

☞ Suppléant : Gérard CHANDES

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès de l'association des Maires ruraux comme mentionné ci-dessus.

### ➤ **Syndicat Energie Haute-Vienne :**

☞ Titulaire : Jean-Bernard DOGNON

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation d'un membre auprès du Syndicat Energie Haute-Vienne comme mentionné ci-dessus.

➤ P.N.R :

- ☞ Titulaire : Marie-José HEGARAT
- ☞ Suppléant : Marie-Line VALADE

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres auprès du P.N.R comme mentionné ci-dessus.

➤ Défense et Pandémie :

- ☞ Titulaire : Vincent CALLANDREAU
- ☞ Suppléant : Gérard CHANDES

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres pour la Défense et Pandémie comme mentionné ci-dessus.

➤ Commission de contrôle de liste électorale :

- ❖ Conseillers municipaux :
  - ☞ Titulaire : Vincent CALLANDREAU
  - ☞ Suppléant : Véronique BONNET
- ❖ Préfecture :
  - ☞ Joseph CHAUPITRE
  - ☞ Alice BEAUDOU
- ❖ Tribunal :
  - ☞ Jean-Marc BARRY
  - ☞ Corinne COUDERT

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la désignation des membres pour la commission de contrôle de liste électorale comme mentionné ci-dessus.

**4) Calcul de l'enveloppe des indemnités des élus locaux:**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames/Messieurs Jean-Bernard DOGNON, Marie-Line VALADE, Gérard CHANDES et Pauline BRUZAT adjoints, et Marie-José HEGARAT conseillère municipale.

Considérant que la commune compte 860 habitants,

Considérant que pour une commune de 860 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté de Mme Sylvie VALLADE, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 860 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (*et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction*) est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

- Maire 28.36 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> adjoint : 6.92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6.92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 6.92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 6.92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

#### **5) Les délégations du Maire aux adjoints :**

1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Bernard DOGNON

☞ Finance, ressources humaines et gestion du service technique

2<sup>ème</sup> adjoint : Marie-Line VALADE

☞ Gestion du tourisme et association, artisanat, commerce, agriculture et forêt

3<sup>ème</sup> adjoint : Gérard CHANDES

☞ Affaires sociales, Patrimoine et Culture et communication

4<sup>ème</sup> adjoint : Pauline BRUZAT

☞ Affaires scolaires et périscolaires et ressources humaines

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les délégations du Maire accordées aux adjoints.

#### **6) Cadre réglementaire des délégations du conseil Municipal au Maire :**

Madame le Maire donne lecture des 29 délégations susceptible de lui être accordées :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accorde les 29 délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT, limite le montant de la délégation n°20 « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal » à 5 000 € HT.

## **II. AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) Prime exceptionnelle COVID19 :**

Prime destinée à prendre en compte des sujétions exceptionnelles auxquelles ont été soumis des agents pour assurer la continuité du fonctionnement des services et ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une prime aux agents qui ont assuré la continuité du fonctionnement des services et ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à verser une prime aux agents qui ont assuré la continuité du fonctionnement des services et ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé d'un montant de 500 €.

## 2) Tarifs boutique camping 2020 :

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider les tarifs de la boutique du camping pour l'année 2020 comme suit :

| Tarif épicerie régie boutique 2020 |
|------------------------------------|
|------------------------------------|

| EPICERIE                                     | Tarif 2020 |
|----------------------------------------------|------------|
| Allumettes U boîte x240                      | 0,90 €     |
| Biscottes froment germ.U bio 300g            | 2,30 €     |
| Brosse à dent U x2                           | 1,80 €     |
| Café moulu Maxhanl. Malongo 250g             | 3,40 €     |
| Cake marbré au chocolat U bio 125g           | 2,70 €     |
| Cartouche de gaz 190g Butane                 | 3,15 €     |
| Céréales mix Nestlé 5x30g                    | 2,70 €     |
| Charbon de bois U 2,5kg                      | 7,00 €     |
| Chips ondulés U BIO 125gr                    | 2,50 €     |
| Cookies qui.pep.choc.U bio 175g              | 2,30 €     |
| Coquillettes U BIO 500g                      | 1,30 €     |
| Coton tige U sachet x160                     | 0,70 €     |
| Coton-tiges U BIO x200                       | 1,50 €     |
| Couches sup.abs.U TT PT différentes tailles  | 6,40 €     |
| Crème solaire                                | 12,00 €    |
| Dentifrice fraîcheur by U tube 75ml          | 1,10 €     |
| Diffuseur antimoustique électrique RAID      | 8,00 €     |
| Eau de source cristalline 1,5L               | 2,00 €     |
| Eponges grattantes U fibres nat ttes surf x2 | 1,50 €     |
| Filtre à café N°4 U bio x80                  | 1,30 €     |
| Gel douche aloé vera U BIO 250ml             | 2,50 €     |
| Gobelets B vu 20cl blc x100                  | 2,25 €     |
| Haricots verts très fin U 440g               | 1,20 €     |
| Haricots vert extra fins JARDIN BIO 360g     | 2,60 €     |
| Huile de tournesol bio Cauvin 75cl           | 4,10 €     |
| Infusion divine dig.bio clipper 38g          | 3,10 €     |
| Infusion march.sable bio clipper 30g         | 3,10 €     |
| Ketchup heinz FL 342g                        | 1,50 €     |
| Ketchup JARDIN BIO 500g                      | 2,80 €     |
| Lait UHT 1/2 écrémé U BIO ble 1L             | 1,20 €     |
| Lessive gel main U tube 250ml                | 1,80 €     |
| Liquide vaisselle ment/basil U nat. 500ml    | 1,40 €     |
| Mayonnaise U tube 175g                       | 1,30 €     |
| Mayonnaise U BIO 200ml                       | 2,40 €     |

|                                                               |        |
|---------------------------------------------------------------|--------|
| Mouchoirs U blanc classique x6                                | 0,90 € |
| Mousse à raser peaux sensibles U 100ml                        | 1,30 € |
| Moutarde de dijon U bio 200g                                  | 1,50 € |
| Palmier pur beurre U bio 100g                                 | 1,90 € |
| Papier toilette compact U nat. X4                             | 2,60 € |
| Pate à tartiner chocolat noisette Jardin Bio 350g             | 4,50 € |
|                                                               |        |
| Pâtes Barilla penne regate bio 500g                           | 2,40 € |
| Pepsi Colas 1,5L                                              | 3,50 € |
| Pile LR03 AAA U 4 unités                                      | 2,10 € |
| Pile LR06 AA U 4 unités                                       | 2,10 € |
| Pile LR20 1,5V U 2 unités                                     | 3,30 € |
| Poivre gris et sel Ducros 68g                                 | 2,40 € |
| Poudre cacaotée U bio 500g                                    | 3,50 € |
| Insecticide eucalyptus spécial volants Raid aérosol 400ml     | 3,50 € |
| Jus d'orange U BIO 1L                                         | 2,60 € |
| Rasoirs jetables 2 lames x10                                  | 1,20 € |
| Raviolis JB aux légumes JARDIN BIO                            | 4,20 € |
| Riz long basmati U 500g                                       | 1,15 € |
| Riz long grain semi-complet U BIO 500g                        | 2,30 € |
| Sachets glaçons x15                                           | 1,50 € |
| Sacs poubelle U lien classique 20x30L                         | 2,70 € |
| Sac poubelle liens coulissants biodégradable U NATURE 30L x15 | 4,20 € |
| Savon de marseille blanc U 400g                               | 1,45 € |
| Serviettes ultra minces Super+ NATURE x12                     | 2,00 € |
| Shampooing tous types de cheveux aloe vera U BIO 250ml        | 3,00 € |
| Essuie-tout blanc compact U natures x2                        | 2,40 € |
| Sucre en morceaux N°4 1kg                                     | 1,30 € |
| Tampax compak régulier applicateur x22                        | 3,50 € |
| Thé earl grey bio clipper 40g                                 | 3,10 € |
| Vinaigre balsa U bio ble 50cl                                 | 3,80 € |

| <b><u>GLACES</u></b>                                                      |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <u>Magnum, praliné, blanc, amande, classic, double caramel, framboise</u> | <u>2.50 €</u> |
| <u>Ben &amp; Jerry's</u>                                                  | <u>3.50 €</u> |
| <u>Solero</u>                                                             | <u>2.50 €</u> |
| <u>Cône caramel</u>                                                       | <u>2.50 €</u> |
| <u>Twister</u>                                                            | <u>2.00 €</u> |
| <u>Calippo coca</u>                                                       | <u>2.00</u>   |
| <u>Haribo</u>                                                             | <u>2.50 €</u> |
| <u>Kinder bueno</u>                                                       | <u>2.50 €</u> |
| <u>Miko</u>                                                               | <u>1.00 €</u> |
| <u>Pur fruit</u>                                                          | <u>2.00 €</u> |

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide les tarifs boutique du camping pour l'année 2020 ci-dessus.

### III. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire due au COVID 19, l'ordonnance 2020-391 a élargi les pouvoirs des Maires, pour pouvoir prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la commune.

Décisions prises en application de l'ordonnance 2020-391 :

- Tarifs buvette du lac année 2020 ;
- Tarification de la pêche pour 2020 ;
- Virement de crédit pour l'achat du tracteur.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions :

- Feu du 15 août : l'ensemble des conseillers est défavorable au maintien du feu pour le 15 août.
- Madame Marie-Line VALADE précise qu'il faut retirer du site internet la venue du Boucher le jeudi matin sur la commune.
- Travaux devant le garage : fuite sur la canalisation d'un droit d'eau d'un particulier / privé
- Le samedi 18 juillet 2020 à partir de 17h00, présentation nouveau conseil municipal à la population.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 37.